

PROCES VERBAL DE CONSTAT

LE QUATORZE JANVIER DEUX MILLE VINGT

A la demande de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL SCHOELCHER, Société coopérative de crédit à personnel et capital variables et à responsabilité statutairement limitée, dont le siège est à SCHOELCHER (MARTINIQUE) Anse Madame, identifié au SIREN sous le numéro 404 151 425 et immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Fort de France, représentée par son directeur domicilié en cette qualité audit siège,

Pour laquelle domicile est élu au Cabinet de Maître CELCAL Régine, Avocat au Barreau de Fort De France, domiciliée 82, rue Victor Sévère à Fort de France.

Agissant en vertu de :

1. La copie exécutoire d'un acte dressé le 08 Juillet 2008 par devant Maître Robert CEAUX, notaire associé à Fort-de-France, valant prêts immobiliers pour un montant de 90 350,00 euros (prêt 2022 2002) et pour un montant de 13 200,00 euros (prêt 2022 2003)
2. Une inscription de privilège de prêteur de deniers publiée et enregistrée le 21.07.2008 sous les références volume 2008 V n°2192, ayant effet jusqu'au 30.06.2027 pour un montant de 108 420 euros
3. Une inscription de privilège de prêteur de deniers publiée et enregistrée le 21.07.2008 sous les références volume 2008 V n°2193

Je, soussigné Maître Matthieu GAMA, Huissier de Justice associé de la SCP GAMA Matthieu & Associés à FORT DE FRANCE (MARTINIQUE), y demeurant 38, Boulevard du Général de Gaulle, certifie m'être rendu, ce jour, à Fort de France (MARTINIQUE) quartier Ravine Vilaine, Résidence des Iles, Bâtiment 5, appartement 35, à l'effet de procéder au descriptif du bien objet de la présente procédure de saisie immobilière que la requérante entend diligenter à l'encontre de [REDACTED], donné à bail à [REDACTED]

La étant, en présence de [REDACTED], qui m'a autorisé à entrer dans les lieux, j'ai procédé au descriptif suivant :

Dans l'ensemble immobilier dénommé Résidence des Iles, cadastré section O numéro 767, il s'agit du lot numéro 35, situé au rez-de-chaussée du bâtiment, consistant en un appartement de type F2, disposant d'une chambre, d'une terrasse, d'une buanderie, d'une salle d'eau, de sanitaires et d'une cuisine ouverte sur le séjour. L'appartement de 70 m² dispose d'une place de stationnement et d'une cave sur le palier.

Les lieux sont carrelés et peints. Les lieux ne sont pas climatisés. La ventilation est naturelle et traversante.

Un vestibule ouvre sur le salon qui se prolonge sur une véranda protégée par une grille métallique. On accède à la chambre par la terrasse ainsi que par le couloir de distribution. Le couloir donne également accès à la salle d'eau, aux sanitaires ainsi qu'à la buanderie.





Les surfaces intérieures relevées sont les suivantes :

Séjour	23.97 m ²
Cuisine	05.51 m ²
WC	01,80 m ²
Dégagement	02.30 m ²
Hall d'entrée	01.85 m ²
Chambre	13.63 m ²
Terrasse	12.00 m ²
Salle d'eau	02.88 m ²
WC	01.44 m ²
Buanderie	04.42 m ²

N'ayant plus à constater, je me suis retiré, et du tout ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat.

COUT DU PROCES VERBAL DE CONSTAT

Emolument	600.00 €
TVA	51.00 €
Taxe fiscal	14.89 €
Affranchissement	02.00 €
Total	667.89 €

